

Procès Verbal du Conseil Municipal du samedi 19 mars 2022

Le dix-neuf mars deux mille vingt-deux, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de Mme Hélène ASTRIC, maire sortante. Tous les membres étaient présents, sauf :

- Mme Isabelle ZAMMIT, absente excusée, procuration à M. Etienne MACHUREY
- Mme Hélène ASTRIC, absente excusée, procuration à M. Eloy JARAMAGO

La séance qui se déroule à la salle du conseil de la mairie de Boussières, ouverte au public, est ouverte à 11h00.

Une dizaine d'habitants de Boussières assiste à la séance.

Mme Hélène ASTRIC, maire sortante étant absente et procuration ayant été donnée à M. Eloy JARAMAGO ; ce dernier donne lecture des résultats constatés au procès verbal des élections municipales du 13 mars 2022 : ont été élus, au 1^{er} tour de scrutin, 14 conseillers municipaux de la liste « Boussières avec tous » qui a obtenu 414 voix et 1 conseiller municipal de la liste « Boussières, avancer ensemble » qui a obtenu 84 voix.

Il déclare les élus installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

La présidence de la séance revient alors à Mme Edith PAILLER, en sa qualité de doyenne de l'assemblée.

Désignation du secrétaire de séance

Il convient d'élire un secrétaire de séance chargé de la rédaction du compte-rendu de la séance. Le premier tour de secrétariat est de coutume, assuré par le plus jeune de l'assemblée. M. Etienne MACHUREY est nommé secrétaire de séance.

Election du Maire

1. Constitution du bureau de vote :

- *Présidence de l'assemblée* : Mme Edith PAILLER, Présidente de séance, en qualité de doyenne de l'assemblée.
- *Secrétaire* : M. Etienne MACHUREY
- *Constitution du bureau* : Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Sakina JAMALI et M. Nicolas JEANDOT.

2. Déroulement du premier tour de scrutin

Un seul candidat : M. Eloy JARAMAGO

L'élection du maire est réalisée à bulletin secret.

Le matériel de vote est mis à disposition des conseillers qui votent chacun leur tour.

Après le vote, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

- Nombre de votants : 15
- 15 voix pour Eloy JARAMAGO
- 0 vote blanc
- 0 vote nul

3. Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Eloy JARAMAGO est proclamé **Maire de BOUSSIERES**. En cette qualité il reprend la présidence du conseil municipal.

Hélène ASTRIC, maire sortante, étant absente ne peut ouvrir la séance et également transmettre l'écharpe tricolore au futur maire élu, rompant ainsi avec la tradition républicaine.

Installation du maire

Monsieur le Maire est installé dans ses fonctions.

Indemnité de fonction du Maire

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Ainsi pour les communes dont la population est comprise entre 1000 et 3 499, le montant est de 51,6 % de l'indice 1027. Toutefois, le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème. Le Maire souhaite que son indemnité de fonction soit inférieure au barème et propose un taux de 37.28 % de l'indice 1027, soit un montant brut mensuel arrondi à 1 450 €. Cette baisse, fait tomber les indemnités sous la barre de la moitié du plafond de la sécurité sociale, et permet à la commune de Boussières, via la baisse des charges patronales, d'économiser 14 433 € par an.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'**unanimité**.

Election des adjoints

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner des adjoints. Il propose de désigner trois adjoints. Le maire présente la liste « Florence NUNINGER-PARIZOT » constituée de Mme Florence NUNINGER-PARIZOT, M. Thomas MILLET et de Mme Pascaline FORNOT.

Monsieur le maire propose la liste « **Florence NUNINGER-PARIZOT** » constituée de :

- Mme Florence NUNINGER-PARIZOT
- M. Thomas MILLET
- Mme Pascaline FORNOT

1. Constitution du bureau de vote :

- *Présidence de l'assemblée* : M. Eloy JARAMAGO, maire.
- *Secrétaire* : M. Etienne MACHUREY.
- *Constitution du bureau* : Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Sakina JAMALI et M. Nicolas JEANDOT.

2. Déroulement du premier tour de scrutin

L'élection des adjoints est réalisée à bulletin secret.

Le matériel de vote est mis à disposition des conseillers qui votent chacun leur tour.

Après le vote, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

- Nombre de votants : 15
- 15 voix la liste « **Florence NUNINGER-PARIZOT** »
- 0 vote blanc
- 0 vote nul

3. Proclamation de l'élection des adjoints

Monsieur le Maire proclame :

- Mme Florence NUNINGER-PARIZOT, élue en tant que 1^{ère} adjointe au Maire, en charge des Écoles, du Social, de l'Intergénérationnel, du GBM et de l'Urbanisme.

- M. Thomas MILLET, élu en tant que 2^{ème} adjoint au Maire, en charge du Budget, des Finances, du Personnel Communal, de la Médiathèque et des Bâtiments Communaux loués.
- Mme Pascaline FORNOT élue en tant que 3^{ème} adjointe au Maire, en charge de la Communication, des Associations, de l'Événementiel et du Cimetière.

Indemnités de fonction des adjoints

Monsieur le Maire propose au conseil que l'indemnité de fonction versée mensuellement à chacun des trois adjoints soit diminuée de 10 % par rapport à l'ancienne madature.

Ainsi le montant sera égal à 17.82 % de l'indice brut 1027, arrondie à 693 euros brut mensuel. Le versement prendra effet à compter du 19/03/2022.

Cette baisse permet à la commune de Boussières de réaliser un gain annuel de 2 890 €.

Le conseil municipal, en ayant délibéré, accepte à **l'unanimité**.

La baisse des indemnités du maire et des adjoints représente une économie sur le mandat d'environ 70 000 €.

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte des Elus. La charte est signée par l'ensemble des élus présents.

Le prochain conseil municipal aura lieu de lundi 28 mars 2022 à 18h30 à la salle du conseil de la Mairie.

La séance est levée à 11h50.